



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 8 juillet 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 8 juillet 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2025

Délibération n° 202555: Vente d'un tracteur appartenant à la commune – Fixation du prix de vente

Présents : 12

Laury Lefèvre, Corine Levreaud, Claude Migner, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Patricia Lauriol, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Samantha Dorignac.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 3

Natacha Floury-Hybertie donne pouvoir à Samantha Dorignac
Isabelle Roberti donne pouvoir à Henri Pereira Ramos
Hughes Floury donne pouvoir à Guillaume Védrenne

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mme Myriam Robitaillié.

Le maire expose au conseil municipal que le tracteur de marque FERRARI numéro de série 259548, appartenant au parc matériel de la commune, est devenu obsolète et ne répond plus aux besoins actuels du service technique.

Il est proposé de le mettre en vente selon les modalités suivantes :

- Mode de vente : de gré à gré
- Mise à prix : 500.00 euros (cinq cent euros)
- Conditions : en l'état, sans garantie, à retirer sur place

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, DÉCIDE :

1. D'autoriser la vente du tracteur communal de marque FERRARI numéro de série 259548, selon les modalités indiquées ci-dessus.
2. De fixer le prix de vente à 500.00 euros (cinq cent euros).
3. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer tous les documents afférents.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 8 juillet 2025

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaille



Le Maire
Laury Lefèvre

